



Network France
WE SUPPORT

RAPPORT ANNUEL GLOBAL COMPACT 2018

MARTIN BELAYSOU D EXPANSION
PARTENAIRE GLOBAL



ENGAGEMENT DU GROUPE MARTIN BELAYSOUD EXPANSION

Le Groupe Martin Belaysoud Expansion est inscrit depuis 2003, dans une démarche durable liant ses valeurs aux grands principes du Pacte Mondial portant sur 4 points essentiels :

- Les droits de l'Homme,
- Les conditions de travail,
- L'environnement,
- La lutte contre la corruption.

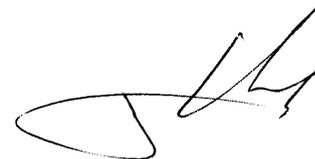
Cette démarche de progrès continu, partagée par l'ensemble des collaborateurs du Groupe, associe responsabilité sociale et environnementale au développement de notre activité. De plus, celle-ci intègre la Déclaration des droits de l'Homme et la Convention fondamentale de l'OIT.

Cela se traduit au quotidien par la mise en œuvre d'actions concrètes visant à améliorer les conditions de travail des salariés et à réduire l'impact de nos activités sur l'environnement. Ces principes du Pacte Mondial appliqués à notre savoir-faire et à nos métiers, permettent par exemple de proposer à nos clients une gamme de produits dans le domaine des énergies renouvelables.

En tant que Président du Directoire du Groupe Martin Belaysoud Expansion, je poursuis mon engagement à respecter les 10 principes du Pacte Mondial proposés par l'Organisation des Nations Unies.



Patrick MARTIN
Président du Directoire



PRÉSENTATION DU GROUPE MARTIN BELAYSOUD EXPANSION

Le Groupe MARTIN BELAYSOUD EXPANSION dont la création remonte à 1829, a pour activité la distribution de produits techniques dans les domaines suivants :

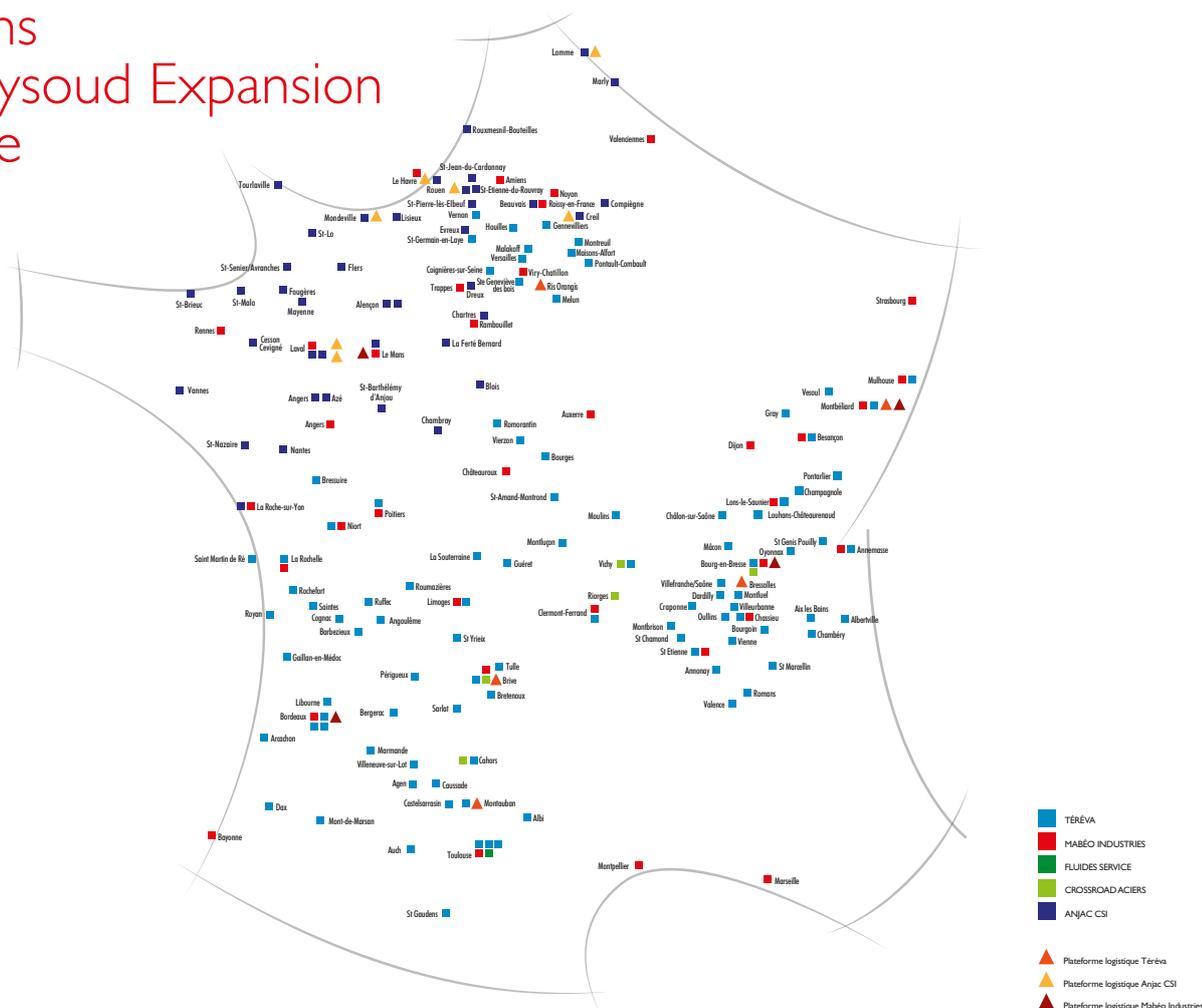
- Plomberie, sanitaire, thermique
- Énergies renouvelables
- Fournitures industrielles générales et techniques
- Équipements de Protection Individuelle
- Électricité
- Produits sidérurgiques.

De plus, nous proposons des solutions techniques à nos clients au niveau national via Mabéo Industries et sa direction technique mais aussi à l'international via Fluides Services (oil and gas).

Les clients du Groupe MBE sont des professionnels : industries, PME/PMI, collectivités locales, artisans...

Le Groupe est composé de 5 enseignes multirégionales, représentant un ensemble de 200 sites (agences commerciales, plates-formes logistiques) sur tout le territoire national.

Implantations Martin Belaysoud Expansion par enseigne



MARS 2018

Le siège social du Groupe est basé à Bourg-en-Bresse (01), où l'on retrouve également les services supports communs à toutes les enseignes comme le service Informatique, Ressources Humaines, Technique, Qualité Sécurité Environnement ...

POLITIQUE ÉTHIQUE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Groupe Martin Belaysoud Expansion a la volonté d'appuyer son développement sur un ensemble de valeurs et de principes qui affirment clairement son engagement éthique et sa responsabilité sociétale et environnementale sur toutes ses filiales et dans tous ses domaines d'activité.

Les fondements de notre projet d'entreprise, reposent sur des valeurs telles que le respect de l'individu, le travail, l'intégrité, la solidarité et la loyauté. Ces valeurs constituent la base des rapports de confiance entre le Groupe, ses clients, ses fournisseurs, ses collaborateurs et ses actionnaires.

Ces valeurs sont reprises dans la politique de management : assurer un management via des principes fondamentaux regroupés dans l'A.L.P.E.S. Attitude :
Autonomie, Loyauté, Performance, Entraînement, Stratégie.

Les Ressources Humaines constituent la principale richesse de notre Groupe.
Le commerce est, avant tout, un métier d'hommes et de femmes; c'est pourquoi le Groupe Martin Belaysoud Expansion s'engage à :

- Développer les compétences de ses collaborateurs tout en favorisant les évolutions professionnelles
- Assurer les meilleures conditions d'hygiène et de sécurité pour ses collaborateurs

Conscient des impacts de son activité sur l'environnement, y compris sur la biodiversité, le Groupe Martin Belaysoud Expansion cherche en permanence à les minimiser.

D'une manière générale, le Groupe Martin Belaysoud Expansion adhère :

- Aux principes de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme
- Aux principes de l'Organisation Internationale du Travail
- Aux principes du Global Compact.

Chaque collaborateur doit intégrer les principes et les valeurs soutenus par le Groupe Martin Belaysoud Expansion dans l'exercice de son métier.

Patrick MARTIN
Président du Directoire



DROITS DE L'HOMME

Principes de Global Compact :

- 1 - Les entreprises doivent promouvoir et respecter les droits de l'Homme, reconnus sur le plan international.
- 2 - Les entreprises ne doivent pas se faire complices de violations des droits fondamentaux.

ACTEURS DANS LE GROUPE

- Direction Générale
- Service des Ressources Humaines
- Service QSE
- Service Achats

+11%
d'accords de
partenariats
signés

INDICATEURS ET ACTIONS MISES EN PLACE ET À VENIR

- Le Groupe MBE a contractualisé ses relations avec ses principaux fournisseurs intégrant une invitation à promouvoir les principes du Global Compact. En 2018, on compte 568 accords de partenariat, soit 11% de plus qu'en 2017.
- En parallèle, le Groupe MBE a intégré les principes du Global Compact dans sa démarche d'évaluation des fournisseurs afin d'en mesurer son respect et son degré de déploiement. Nous avons renouvelé en 2018 l'évaluation sur des critères de performance Qualité, Sécurité, Environnement, et Responsabilité Sociétale des entreprises pour 80 fournisseurs.



DROITS DE L'HOMME

RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES (RGPD)

Un Groupe de travail, créé courant 2017 afin de nous préparer à cette échéance, travaille activement dans tous les domaines concernés, sur la revue de :

- L'ensemble des contrats MBE,
- Le recensement des différents traitements,
- La mise en conformité des sites marchands et institutionnels

Le Responsable de la Sécurité des Systèmes d'information (RSSI) assure depuis mai 2018 la mission de Délégué à la Protection des Données (en anglais « Data Protection Officer » ou « DPO »). Il anime et coordonne la démarche menée au sein du Groupe.

Il veille au contrôle du respect du RGPD par l'ensemble des services MBE et notamment à :

- Limiter la collecte de données au strict nécessaire.
- Encadrer la finalité des traitements : il pourra vous accompagner dans la définition des objectifs poursuivis dans le cadre d'une collecte.
- A l'utilisation licite, loyale, et transparente des données.
- Au respect du principe de consentement de la personne dont la donnée est connue et utilisée et de ses droits (droit à l'oubli, droit à la limitation du traitement, droit de retrait du consentement, droit d'opposition renforcé etc.).

Au-delà de cette obligation légale, cela permet au Groupe MBE d'optimiser, de rationaliser et de sécuriser la gestion des données collectées par l'ensemble des acteurs de l'entreprise (que ce soit au niveau clients, salariés ou fournisseurs...).



CONDITIONS DE TRAVAIL

Principes de Global Compact :

- 3 - Les entreprises doivent respecter l'exercice de la liberté d'association et reconnaître le droit à la négociation collective.
- 4 - Élimination de toutes les formes de travail forcé et obligatoire.
- 5 - Abolition effective du travail des enfants.
- 6 - Élimination de la discrimination en matière d'emploi et d'exercice d'une profession.

ACTEURS DANS LE GROUPE

- Direction Générale
- Service des Ressources Humaines
- Service QSE
- Instances représentatives du personnel (CHSCT, CE...)

40
alternants
en 2017

INDICATEURS ET ACTIONS MISES EN PLACE ET À VENIR

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Le Groupe MBE se conforme strictement à la législation du travail et a fait du respect des droits de l'Homme, un des axes principaux de sa politique de ressources humaines.

Pour ce faire, le Groupe MBE, au travers de sa politique RH, a déployé des outils tels que le parcours d'intégration des nouveaux embauchés (parcours d'une durée de 1 à 3 mois selon la fonction dans l'entreprise), le parcours d'évolution des salariés promus, l'entretien de développement et de progrès (96% des «Entretiens de Développement et de Progrès» réalisés par an) et des revues de potentiel permettant un accompagnement personnalisé de tous les collaborateurs du Groupe.

Le développement des compétences constitue un enjeu majeur pour le Groupe qui a investi en 2016 plus de 1 million d'€ à la formation professionnelle et à l'apprentissage.

Nombre de salariés formés en 2016 :

- Téréva = 30% de l'effectif société.
- Mabéo Industries = 20% de l'effectif société.
- Crossroad Aciers = 34% de l'effectif société.
- Fluides services distribution = 50% de l'effectif société
- Fluides services technologie = 46% de l'effectif société

En 2017 les perspectives sont en forte évolution, pour exemple 35% des collaborateurs de Mabéo Industries seront formés.



CONDITIONS DE TRAVAIL

Un accident
du travail
n'est pas une
fatalité !

Les principales sociétés du Groupe MBE ont signé des accords relatifs à :

- L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes
- L'emploi des séniors
- La réduction de la pénibilité au travail
- La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC)
- Le contrat de génération.

La politique de développement de l'alternance menée depuis plusieurs années pour créer un vivier de jeunes talents a permis d'accueillir 35 jeunes en 2016 et 40 à la rentrée 2017, et ce avec un taux de transformation de leur contrat en CDI de plus de 50%.

HYGIÈNE, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Nouveaux salariés et formation sécurité

Chaque nouvel embauché (CDI, CDD, stagiaires, intérimaires, apprentis...) reçoit une formation à la sécurité au moment de son arrivée dans le Groupe MBE.

Un livret d'accueil HSE reprenant les consignes de sécurité à respecter dans le Groupe MBE est remis dans le pack d'intégration. Depuis 2017, en complément du livret, il est remis aux nouveaux salariés des plateformes logistiques un flyer QSE, présentant les consignes essentielles.



Pour l'utilisation de certains équipements ou pour des activités à risque, les salariés reçoivent une formation spécifique ainsi qu'une habilitation ou autorisation de travail.

- CACES : Chariot Type 1, 3 ou 5
- Habilitation électrique
- PEMP
- Pont Roulant
- BST HUET / BOSIET
- ISM ATEX
- Risques Chimique
- SST

Une revue annuelle des besoins en formations permet d'établir le programme de formation pour l'année suivante en intégrant les changements d'organisation et les recyclages des formations.

En 2017, la sécurité est le second domaine de formation en termes de coût par rapport à un budget global de formation supérieur à 800K€. Plus de 2 500 heures de formation y ont été consacrées.

CONDITIONS DE TRAVAIL

11
défibrillateurs

Les consignes sécurité spécifiques à un poste de travail sont précisées dans des fiches de poste de sécurité ; à ce jour cela représente 97 fiches de poste dans le Groupe MBE.

Sensibilisation et communication sécurité

Depuis 2016, une charte sécurité du visiteur a été mise en place sur la totalité des plates-formes et sites à risque du Groupe.

MARTIN BELAYSOU EXPANSION
PARTENAIRE GLOBAL BIENVENUE DANS NOTRE ETABLISSEMENT

MERCI DE RESPECTER LES CONSIGNES DE SECURITE

LES RISQUES	LES OBLIGATIONS	LES INTERDICTIONS
Vous êtes sur un site industriel, soyez vigilant ! Attention aux chariots En dehors des allées piétonnes la priorité est aux chariots élévateurs Attention aux produits et matériel au sol	Signalez votre présence Utilisez les équipements de protection individuelle Chaussures de sécurité Gilet haute-visibility Casque suivant les établissements <ul style="list-style-type: none"> Respectez les allées de circulation Si vous êtes accompagné, vous devez rester avec votre accompagnateur 	Entrée interdite aux personnes non autorisées Interdiction de fumer à l'intérieur des bâtiments Interdiction d'utiliser les chariots de manutention mécanique Interdiction de toucher aux produits dans les stocks sans autorisation Interdiction d'utiliser les équipements et machines sans autorisation
CONSIGNES DE SECOURS		
Alertez les secours <ul style="list-style-type: none"> Pompier : (0)18 SAMU (0)15 ou 112 Evacuez dans le calme		

Ce dispositif vient en complément du protocole sécurité mis en place avec les transporteurs. En parallèle, chaque visiteur trouve à sa disposition à l'entrée de chaque plate-forme, des armoires contenant des sur-chaussures visiteurs ainsi que des gilets haute visibilité à porter obligatoirement.

En 2018, une campagne de communication a été lancée sur l'ensemble des établissements du Groupe s'articulant autour de 5 fondamentaux sécurité.

TOLÉRANCE 0
POUR LES 5 INCONTOURNABLES

- 1 PORT DES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE**
Pour tous les salariés et les visiteurs
- 2 RANGEMENT ET PROPRETÉ**
Sur l'ensemble du site : zones de stockage, allées, extérieurs...
- 3 ACCESSIBILITÉ DES MOYENS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET ÉVACUATION**
Extincteurs, désenfumages et issues de secours
- 4 FILMAGE OU CERCLAGE DES PALETTES EN HAUTEUR**
Stockage sécurisé et stable des charges
- 5 EN MANŒUVRE : PÉRIMÈTRE DE SÉCURITÉ DE 2 MÈTRES**
Autorisation de conduite obligatoire (chariots)

SÉCURITÉ mabeo

Vigilance partagée
Chaque collaborateur du Groupe se doit de veiller au respect de ses consignes et d'alerter en cas d'écart.

CONDITIONS DE TRAVAIL

En 2018, la politique HSE des société Fluides Service (Technologies et Distribution) a été revue, pour être signée conjointement par les deux Directeurs, cette politique est affichée sur les sites concernés et communiquée aux clients dans le manuel HSE qui a également été mis à jour.



Gestion des infrastructures

Sous l'impulsion de la Direction Technique, un audit des infrastructures du Groupe MBE intégrant des éléments sécurité, mais également environnementaux, est mis en place de manière systématique sur l'ensemble des établissements.

Pour garantir une indépendance des résultats ces audits sont menés par un bureau de contrôle extérieur et permettent d'identifier les plans d'actions pour les années à venir : amélioration de la lutte contre les incendies, conditions de stockage des produits...

En parallèle de ces audits, les installations des différents établissements du Groupe MBE sont contrôlées périodiquement par un organisme extérieur COFRAC.

Sont contrôlés :

- Engins de manutention et nacelles : 2x an
- Electricité : 2 x an
- Réseau Gaz : une fois par an
- Portes et portails électriques : une fois par an
- Désenfumage, alarme incendie et extincteurs : une fois par an
- Pont roulant : une fois par an.

Le suivi des infrastructures et des travaux a été renforcé en 2017 avec la création d'un poste de Responsable Technique Groupe.

En 2018, c'est plus de 750 rapports qui ont été émis.

Audits et auto-évaluation HSE

Des audits et auto-évaluation HSE sont réalisés annuellement sur Mabéo Industries et Téréva suivant un planning défini par la direction générale.

Ces audits HSE intègrent 39 points de vérification autour de 7 thèmes (Management, EPI, conditions de stockage...).

CONDITIONS DE TRAVAIL

En 2017, 9 audits ont été réalisés pour Mabéo Industries et 29 pour Téréva.
En 2018, des audits HSE seront également déployés sur la filiale Crossroad Aciers.

Accidents du travail

Une communication systématique est réalisée lors des CHSCT sur les accidents de travail et contribue à faire prendre conscience qu'un accident n'est pas une fatalité. Les risques étant similaires d'un établissement à un autre, des accidents identiques sont susceptibles de s'y produire.

Le renforcement de l'analyse des accidents de travail a conduit à la formation d'un référent « Arbre des Causes ».

En 2017 le Groupe MBE a enregistré 55 accidents avec arrêt de travail contre 73 en 2016, le nombre de jours d'arrêt a également diminué passant de 4 936 en 2016 à 3 591 en 2017. Les activités logistiques du Groupe MBE représentent 60 % des accidents de travail.

En 2018, le Groupe MBE comptabilise 132 SST au total, sauveteurs secouristes du travail.

Actions en cours et à venir

Le groupe a investi 900 k€ en 2017 dans l'amélioration des équipements de travail tels que les plates-formes logistiques pour ainsi réduire la manutention manuelle, les risques de chute de hauteur et la prévention du risque incendie. Par exemple, en installant des tables élévatrices, des chariots grandes hauteurs et des équipements de stockage sécurisé pour les produits inflammables gazeux ou liquides.

Entre 2017 et 2018 le Groupe MBE investira 550 k€ pour continuer à rénover les différents bâtiments du siège social :

- Formation manipulation extincteur
- Exercices incendie
- Réhabilitation du parking
- Rénovation de la zone déchets

En 2018, le Groupe continue à investir dans l'amélioration des conditions de travail.

- Création d'une mezzanine sur la plateforme logistique d'Etupes augmentant l'espace de travail pour le service des prestations associés de 250m².
- Déploiement du projet WMS sur la plateforme logistique pilote de Bourg en Bresse, visant à moderniser la supply chain et à améliorer les conditions de travail en optimisant les flux et en réduisant la manutention manuelle.
- Le renforcement de la qualification des produits dangereux dans l'ERP pour mieux les prendre en charge. Sur le première trimestre 2018, 1600 produits ont fait l'objet d'un enrichissement de données.

ENVIRONNEMENT

Principes de Global Compact :

- 7 - Promouvoir une approche prudente des grands problèmes touchant l'environnement.
- 8 - Prendre des initiatives en faveur de pratiques environnementales plus responsables.
- 9 - Encourager la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

21 sites
équipés de
système de
visio confé-
rence

ACTEURS DANS LE GROUPE

- Direction Générale
- Direction et service informatique
- Direction Supply Chain et Logistique
- Service QSE
- Les équipes commerciales

INDICATEURS ET ACTIONS MISES EN PLACE ET À VENIR

INFORMATIQUE

L'outil informatique permet aux salariés effectuant des déplacements professionnels de se connecter à distance sur les différents réseaux informatiques du Groupe.

Le système «Skype» installé sur chaque ordinateur permet à chacun de faire une web conférence depuis son poste de travail.

Ce système ainsi que les 21 salles de visioconférence et les conférences téléphoniques ont permis réduire les déplacements professionnels pour des réunions de courtes durées.

En 2017, le groupe MBE renouvelle 300 postes informatiques (unité centrale + écran).

L'objectif est de remplacer par des équipements moins énergivores permettant ainsi de réduire la consommation électrique. En complément, la salle serveur a été restauré par des équipements de nouvelle technologie «full flash» permettant de diviser par 4 la consommation (de 1 200 à 3 000 W).

ENVIRONNEMENT

Réduction
de nos
déchets chez
nos clients

SUPPLY CHAIN

- **MABÉO INDUSTRIES**

Amélioration de la gestion des emballages

Sur les plates-formes logistiques, l'intégralité des emballages des services de réception est réutilisée en conditionnement en expédition (économie de 50 % des produits de calage et de 30% de cartons).

Le tri sélectif a été mis en place sur l'ensemble des plates-formes.

Le projet « charte emballage » est opérationnel depuis mai 2014 visant à améliorer la qualité du conditionnement pour l'expédition chez nos clients et simultanément réduire nos déchets en ré-utilisant des cartons broyés.



- **TÉRÉVA**

L'organisation logistique a permis de diminuer les navettes inter plates-formes via l'accroissement des gammes et métiers sur les plates-formes.

L'optimisation des modalités de transport a permis :

- un passage de 4 000 feuilles (bordereaux de livraison) à une centaine de feuilles de route par jour, soit une réduction de 3 424 ramettes de papier par an, soit un équivalent de 8,5 T de papier par an.
- une réduction de 10% des distances kilométriques effectuées grâce à un outil de planification ; soit environ 54 000 km en moins par an.

ENVIRONNEMENT

COMMERCE

Plan de vente

Le plan de vente du domaine Équipement de Protection Individuelle intègre des produits avec des écolabels.

La part de ces produits dans le plan de vente sera progressivement augmentée dans les années à venir pour mieux les promouvoir et répondre aux besoins de nos clients.



Gestion des déchets et papier

Les équipes techniques (Chefs produits et directeurs de marché) participent activement à l'ensemble du projet environnemental, dans le cadre de regroupements de syndicats de métiers à des groupes de travail, afin de recycler les déchets issus des produits commercialisés.

La dématérialisation des documents de retour pour les avoirs et rendus a permis une diminution de la consommation de papier d'environ 75 kg par an.

En parallèle, le Groupe a systématisé la dématérialisation des factures de frais généraux.

NOUVEAUTÉ 2017



Depuis le 1^{er} juin, les bulletins de paie des salariés du Groupe sont maintenant dématérialisés et leur sont transmis par voie électronique dans un coffre-fort hautement sécurisé.

À VENIR...

Réalisation de bilan GES (Gaz à effet de serre) tous les 4 ans par le bureau Véritas

Sur les consommations de 2014, le service QSE a fait établir 2 bilans GES : 1 pour Téréva et 1 pour Mabéo Industries. Ceux-ci sont en cours de finalisation.

Toutefois, les premiers résultats pour Mabéo Industries sont encourageants : 1 632 tonnes de CO₂eq, soit une amélioration de 12 % par rapport à 2011.

Ce bilan sera réactualisé courant 2017.



ENVIRONNEMENT

**Objectif
pour 2018
: - 3 % de
CO₂eq**

MOYENS GÉNÉRAUX

Utilisation de véhicules à faible consommation d'énergie.

Nous privilégions dans le choix de nos véhicules, des modèles ayant une faible consommation et une faible émission de CO₂.

Nos partenariats avec nos prestataires loueurs de véhicules se sont effectués dans un souci constant de préservation de l'environnement :

- en 2015, le véhicule moyen du Groupe rejetait 108 g CO₂/Km pour atteindre 102 g de CO₂/Km en 2016 (données constructeurs).
- en 2015, le véhicule moyen du Groupe consommait 4,23 L/100 Km pour atteindre 4 L/100 Km en 2016 (cycle mixte).
- en 2016, le véhicule moyen du Groupe rejetait 102 g CO₂/Km pour atteindre 100 g de CO₂/Km en 2017 (données constructeurs).
- en 2016, le véhicule moyen du Groupe consommait 4 L/100 Km pour atteindre 3,7 L/100 Km en 2017 (cycle mixte).



La mise en place d'outils et de moyens de communication autour de la consommation en carburant permet de responsabiliser chaque collaborateur à l'éco conduite.

Le tri et la collecte des piles, des lampes et néons pour les clients et salariés.

Ces dispositifs qui étaient déjà présents ont été dynamisés par une communication à destination des salariés et la mise à disposition de bacs récupérateurs supplémentaires.

Le siège de Bourg-en-Bresse a développé de nouveaux locaux bénéficiant de brises soleils équipés de panneaux photovoltaïques (20 mètres linéaires) et d'une Smartflower. Celle-ci permet une orientation optimale des 12 panneaux photovoltaïques vis à vis du soleil, soit un angle de 90° en continu à toute heure de la journée et en toute saison. Cela permet d'améliorer le rendement de 40%, par rapport à une installation standard.

Sur le premier semestre 2016, la «fleur» a généré 651 Kw/h, soit la consommation des locaux communs (eau chaude sanitaire, lumière des couloirs de dégagement...).

En complément, depuis courant 2016, nous avons créé un partenariat avec une entreprise aidée (Elise) afin de revaloriser les papiers usagés de bureau.



LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Principes de Global Compact :

10 - Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

1
convention
salariés
cadres

ACTEURS DANS LE GROUPE

- Direction Générale
- Services des Achats
- Les équipes commerciales (toutes les personnes amenées à effectuer des achats pour le compte du Groupe)

INDICATEURS ET ACTIONS MISES EN PLACE ET À VENIR

LE CHOIX DES FOURNISSEURS

Le processus de sélection des fournisseurs intègre des critères et/ou valeurs partagés par le Groupe MBE.

LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LE BLANCHIMENT

Le Groupe MBE pratique une comptabilité rigoureuse respectant scrupuleusement les règles comptables ainsi que les obligations fiscales dans l'enregistrement de tous les flux financiers. Ceci se traduit par une traçabilité exhaustive qui n'inclue aucun règlement en liquide.

Nous sommes en cours de réflexion pour ajouter dans notre accord de partenariat, signé avec nos fournisseurs (515 en 2016), un engagement visant à respecter une charte de lutte contre la corruption.

En 2017, le CODIR MBE a engagé une démarche visant à réaliser un état des lieux, une cartographie des fonctions concernées, des pratiques. Cela permettra ainsi de formaliser sur 2017/ 2018 une charte de bonnes pratiques.

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

DISPOSITIF D'ALERTE

Le Groupe MBE a initié la mise en place d'un plan anti-corruption en huit mesures, articulées autour de trois axes.

1. Etats des lieux
 - Cartographie des risques
 - Procédures d'évaluation de la situation des clients, fournisseurs et intermédiaires
2. Actions de préventions
 - Un Code de conduite, intégré au règlement intérieur, définissant et illustrant les comportements susceptibles de caractériser des faits de corruption ou de trafic d'influence ;
 - Régime disciplinaire permettant de sanctionner les salariés en cas de violation du Code de conduite ;
 - Organisation de formations destinées aux cadres et aux personnels les plus exposés aux risques ;
3. Des dispositifs d'alerte et de contrôle
 - Un dispositif d'alerte interne permettant le signalement de comportements contraires au Code;
 - Des procédures de contrôle comptable (interne ou externe) permettant de s'assurer que les livres, registres et comptes ne sont pas utilisés pour masquer des faits de corruption ou de trafic d'influence ;
 - Des dispositifs de contrôle et d'évaluation interne des mesures mises en œuvre.

En mars 2018, dans un souci de prévention, un dispositif de recueil des signalements effectués dans le cadre des alertes émises au sein de l'entreprise a été mis en place. Ce dispositif a fait l'objet d'une intégration au Règlement Intérieur des différentes filiales du Groupe.

Le champ d'application du dispositif mis en place est le signalement des situations ou des comportements susceptibles d'entrer dans la définition de la loi dite Sapin II à savoir : « un crime ou un délit, une violation grave et manifeste d'un engagement international régulièrement ratifié ou approuvé par la France, d'un acte unilatéral d'une organisation internationale pris sur le fondement d'un tel engagement, de la loi ou du règlement, ou une menace ou un préjudice graves pour l'intérêt général ».

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Le dispositif prévoit une procédure à suivre par un salarié souhaitant lancer « une alerte », rappelée ci-après :

Il doit le faire auprès du référent dûment désigné par la société, en utilisant un canal de signalement électronique. Le contenu du signalement doit obligatoirement comporter les mentions suivantes :

- L'identité de son auteur
- L'exposé daté des faits et informations et la mention des documents, quelque soit leur forme ou leur support, de nature à étayer le bien-fondé de la démarche.
- L'identité complète de la personne ou des personnes impliqués dans les faits mentionnés ci-dessus ainsi que leur fonction et leur service d'appartenance.
- Le biais par lequel l'auteur de l'alerte a eu connaissance des faits concernés.

Dans les 10 jours à réception du signalement, le référent doit rencontrer le lanceur d'alerte. Suite à ce point d'étape, le référent dispose d'un délai de 21 jours pour vérifier la recevabilité du signalement au regard des dispositions de la loi visée. Si une difficulté de quelque nature ne permet pas au référent de juger régulièrement de la recevabilité de l'alerte dans ce délai, il lui appartient d'en informer l'auteur de l'alerte et de porter à sa connaissance la date à laquelle la recevabilité de sa démarche sera tranchée.

Ce délai supplémentaire ne pourra toutefois pas excéder un mois, à compter de l'expiration du premier délai de trois semaines.

Au terme de l'un ou l'autre de ce délai le référent fait connaître par courrier électronique confidentiel à l'auteur de l'alerte sa décision quant à la recevabilité de sa démarche et les motifs de ses conclusions.

Cette décision ne peut faire l'objet d'aucun recours.

En cas de rejet, l'auteur est informé des risques potentiellement attachés à une poursuite de sa démarche hors de la présente procédure.